



## Remboursement sur frais de rejet de cheque

Par **dysteph**, le **05/10/2010** à **11:14**

Bonjour,

Il y a environ 2 mois j'ai ouvert un compte joint, et l'autre compte qui était au nom de mon conjoint et a découvert (700 euro), ma conseillère m'a dit de mettre 100 euro tous les mois + 300 euro pour le prêt voiture car nous ne pouvons pas le mettre sur le compte joint et il m'a refusé un chèque daté en du mois de juillet et il m'a supprimé le chéquier sur le nouveau compte car il porte le nom de mon conjoint et m'a mis + de 200 euro de frais sur le nouveau compte (les chèques rejetés viennent du nouveau compte), la banque a-t-elle le droit? Pouvez-vous me rédiger une lettre pour demander un remboursement sur les frais, car je ne sais pas comment la rédiger. Je vous remercie d'avance.

Par **mimi493**, le **05/10/2010** à **11:45**

Si vous avez généré un découvert non autorisé ...